



**Compte-rendu de la réunion  
de la Commission de la Vie Sociale  
tenue le Lundi 26 Mars 2018 à 14H30  
en salle de réunion du site de Lapoutroie**



**PRESENTS :**

1) au titre des représentants des résidents :

- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)
- Monsieur Jean-Jacques KEHLHOFFNER (Site de Fréland)
- Monsieur Patrick SCHEPPLER (Site d'Orbey)
- Monsieur Ernest MURÉ (Site de Lapoutroie)

2) au titre des représentants des familles :

- Madame Marie-Andrée DEMANGEAT (site de Lapoutroie et Présidente)
- Monsieur Hubert BECK (site de Le Bonhomme)
- Madame Marie-Andrée DEMANGEAT (site de Fréland)
- Madame Brigitte BAUMANN (site d'Orbey)

3) Au titre de représentant du personnel :

- Monsieur Fabrice SCHMITT

4) Au titre de représentant du Conseil d'Administration :

- Madame Annie DEMANGEAT, Administrateur

Assistaient également à la réunion :

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,
- Monsieur François GRAND, Ingénieur Hospitalier
- Madame Aurélie MATHIS, Animatrice site de Lapoutroie
- Madame Florence BIZZO, Animatrice site d'Orbey
- Madame Nathalie HUSS, Cadre de Santé

**ABSENTS**

./.



Au préalable de la séance, Madame Marie-Andrée DEMANGEAT, Présidente, se présente et prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser d'avoir dû demander le report de la réunion prévue le 26 octobre 2017 en raison de l'enterrement d'une personne chère.

Elle remercie les personnes présentes et propose un tour de table permettant à chacun de se présenter.

### **1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 12 avril 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **2 : Prix de journée 2018 et socle de prestations de l'établissement**

La directrice explique que le Conseil Départemental du Haut-Rhin a suivi les demandes de l'établissement présentées au conseil d'administration sachant que les propositions d'augmentation du prix de journée sont désormais très cadrées par le Département et ne peuvent aller au-delà de +0,5%.

Les tarifs 2018 sont les suivants :

En section d'Hébergement, le tarif de la chambre à deux lits est de 55,84€

Le tarif de la chambre simple passe à 56,92€.

En section Dépendance (GIR5/6), le ticket modérateur a été fixé à 5,38€.

Le prix de journée + GIR 5/6 en chambre double est de 61,22€/jour en 2018.

En chambre simple : 62,30€/jour.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

### **3 : Présentation de la nouvelle pochette d'accueil**

La directrice avait informé l'assemblée en avril dernier de l'évolution du contrat de séjour en lien avec les décrets d'application de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement).

Elle présente les différents documents contenus dans la pochette :

- le livret d'accueil (inchangé),
- les renseignements sur le corps médical et paramédical mis à jour par la venue d'une nouvelle cadre de santé et une nouvelle diététicienne,
- la documentation permettant de suivre la procédure de demande d'admission en ligne via Trajectoire,
- un modèle de contrat de séjour refait en s'inspirant comme d'habitude de celui proposé par la Fédération Hospitalière de France qui reprend les prestations de l'établissement,
- le règlement de fonctionnement qui définit les règles générales et permanentes d'organisation de l'établissement. Celui-ci est désormais complété pour chacun des sites d'une annexe "Fiche de Sécurité".
- les tarifs de l'année en cours,
- un engagement à payer en raison du risque accru des impayés de frais de séjour
- un trousseau conseillé lors de l'admission
- une déclaration relative aux locations de matériel médical et prestations paramédicales suite aux contrôles réguliers par la caisse primaire d'assurance maladie des dépenses médicales et de l'utilisation de la dotation Soins par l'établissement
- l'information sur la désignation de la personne de confiance qui donnera lieu à la signature d'un document attestant que l'information a bien été donnée, ce qui est nouveau. Les formulaires de désignation seront mis à disposition aux secrétariats des sites
- l'information sur le Conseil de la Vie Sociale
- le contrat d'engagement de l'établissement de la prise en charge de la douleur
- l'information sur les directives anticipées. Là également, les formulaires seront mis à disposition aux secrétariat
- les renseignements sur le don de cornée

Monsieur BECK s'interroge quant aux modalités de désignation de la personne de confiance lorsque la personne hébergée est sous tutelle. Il s'avère que la personne sous tutelle peut désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué.

La directrice insiste sur l'importance du rôle de la personne de confiance qui ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir, mais qui peut aussi être désignée comme telle.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

#### **4: Le point sur le projet d'extension/restructuration d'Orbey**

Le point est fait. Madame Prudat retrace les informations émanant de la dernière réunion qui s'est tenue quelques heures plus tôt.

La consultation des entreprises a été lancée le 11 janvier dernier pour une réponse au 8 février 2018.

Il y a 28 lots en sachant que le lot 19 qui concerne surtout la cuisine centralisée est décliné de la lettre A à G.

L'établissement se fait assister d'un conducteur d'opération qui a une mission de conseil et d'appui sur la réalisation de ce projet architectural complexe.

Premier constat : il y a eu très peu d'offres. Il semble que le bâtiment se porte bien, ce qui permet aux entreprises d'avoir la main sur leurs tarifs. Les trois années de tergiversations politico médiatiques sur l'avenir des sites du canton ont fait perdre un temps précieux. La conjoncture est désormais à la hausse.

Six ou sept lots seront déclarés infructueux, car les offres dépassent de 20 à 30% le prix objectif du maître d'oeuvre ce qui n'est pas acceptable. Des négociations commerciales sont encore en cours pour les autres lots ainsi que des demandes de précisions techniques quant aux réponses des entreprises sur des cahiers des charges techniques.

La relance de consultations sur les lots infructueux se fera début avril ce qui entraînera un retard de début de chantier d'au moins six semaines, ce qui nous ramènera au mois de juin prochain.

Une réunion d'information à destination des résidents du site de Pairis est programmée pour le 18 avril prochain.

#### **5: Le point sur le taux d'occupation des sites**

La direction retrace l'activité catastrophique de 2017 qui l'amène à prendre des décisions drastiques et de réorganisation.

Le détail de l'activité de l'année écoulée par sites est le suivant :

Fréland : 65,83% Lapoutroie : 94,26% Le Bonhomme : 95,01% Orbey : 93,19%

Cela représente 2 121 journées de moins que la prévision budgétaire qui tablait sur un taux d'occupation globale de 90,13% alors que nous sommes à 87,63% !

Pire, l'année 2018 commence encore plus mal. Les deux premiers mois de l'année accusent un réel effondrement.

Fréland : 52,86% Lapoutroie : 93,56% Le Bonhomme : 90,36% Orbey : 88,78% soit un taux d'occupation global de 82,33%... déjà 5% de moins par rapport aux mois de janvier/février 2017.

Il n'est pas possible de continuer à fonctionner ainsi. Il faut réduire la voilure. Cette situation dramatique et inédite pour un EHPAD oblige à prendre des mesures d'adaptation notamment en terme de politique de remplacement du personnel émergeant sur la section d'Hébergement.

En effet, compte tenu de la perte gravissime de recettes en raison de la chute inexorable du taux d'occupation des lits depuis l'année 2010 (-16%), il devient impossible de faire face financièrement aux remplacements des agents chargés de l'entretien ménager des locaux qui sont absents pour maladie. La directrice rappelle qu'en cas d'arrêt maladie d'un agent titulaire, son salaire reste à la charge de l'établissement. Il n'est désormais plus possible d'assumer la charge du salaire du titulaire absent et celui d'un agent contractuel de remplacement.

Elle comprend l'insatisfaction des résidents, des familles et des visiteurs car les chambres ne peuvent plus être entretenues chaque jour comme c'était le cas depuis des années mais il n'y a pas d'autres choix.

Outre les non-remplacements d'agents émergeant sur la section d'Hébergement qui perd 600 000€ de recettes par an, une réorganisation du site frélandais est prévue pour conserver une bonne prise en charge des 28 résidents (sur 53 lits que comptent la structure) qui seront tous hébergés sur le bâtiment le plus récent au 14 mai prochain.

Cela permettra d'avoir toute l'équipe soignante au même endroit sur uniquement deux niveaux, le rez-de-chaussée et le 1er étage avec des chambres individuelles équipées toutes de portes-fenêtres permettant d'évacuer aisément les hébergés en cas de besoin.

La directrice rappelle son combat mené entre décembre 2011 et septembre 2014.

Elle a eu connaissance dès le 4 juin 2009 de la décision prise de très longue date par le plus haut niveau décisionnel du conseil général de ne jamais réhabiliter le site de Fréland. En sachant cela, associé aux risques à venir d'une part, d'un avis défavorable de la commission de sécurité du site et d'autre part, d'une activité en berne en raison d'un trop grand nombre de lits d'hébergement dans le canton aggravée par la création d'EHPAD dans un proche environnement géographique, elle a proposé l'alternative de l'extension de 30 lits à Orbey avec la fermeture du site de Fréland.

Cela permettait de sauver tous les emplois de l'établissement et de renouer avec une activité de 98% sur trois sites.

La responsabilité de ceux qui n'ont pas compris la délibération qui actait cette vision salvatrice pour l'établissement et votée par toutes les instances en novembre 2011 est immense dans la situation désastreuse vécue aujourd'hui.

Les tutelles hospitalières reconnaissent que la direction assume un choix politique peu judicieux pris en 2014 et soutiennent, pour l'heure, l'établissement en allouant les dotations sur un taux d'occupation basé fictivement sur 90,13% afin de ne pas percuter les effectifs soignants.

La direction prévient que la complexité de gestion de la situation perdurera jusqu'à la fin des travaux d'Orbey prévue à l'été 2020.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

## **6 : Questions diverses**

- Sont abordés :

☞ *Non-retour du pressing pour certains vêtements*

C'est, en effet, un problème récurrent. Les animatrices s'organisent pour essayer de rendre les effets à leur propriétaire. Sur Lapoutroie, le carton de vêtements perdus donné par le service de la Blanchisserie est examiné une fois par mois. Une exposition est faite au 2ème étage pour permettre aux résidents et familles de retrouver ce qui a été éventuellement perdu.

A Orbey, une exposition est faite tous les ans pour le même objectif.

La direction avait réfléchi sur un système de code-barre, mais qui a un coût... en sachant que même avec ce système, certaines étiquettes se décollent.

☞ *Ménage dans les chambres : est-il au moins possible que les poubelles soient vidées tous les jours ?*

Madame Baumann rappelle que cela fait partie du socle de prestations. Monsieur Jaegli assure que cela est fait sauf si un agent de service hospitalier tombe malade un week-end et qu'il n'a pas été possible de trouver quelqu'un d'autre pour le remplacer au pied levé.

Il semble que certains résidents placent leur protection anatomique souillée dans les poubelles de chambre alors qu'elles ne sont pas prévues à cet effet. C'est pour cela qu'il y a une telle demande.

☞ *Au lieu d'un bain tous les 15 jours, voire toutes les 3 semaines, serait-il possible de donner une douche, au moins aux résidents capables de le supporter ?*

Des enquêtes avaient été menées auprès des résidents sur les préférences et qui ont été prises en compte. Madame Huss précise que la génération de personnes accueillies est rebutée par les douches et préfère les bains.

☞ *Est-il possible de faire en sorte qu'un résident ayant un rendez-vous médical à l'extérieur puisse avoir une douche ?*

La direction est surprise de la question car normalement c'est le cas.

☞ *Le goûter est-il régulier ou ponctuel ?* Il est ponctuel car l'animatrice qui s'en charge ne travaille pas le week-end.

En fin de semaine, les familles apportent bien souvent gâteaux et pâtisserie en suffisance ce qui permet de compenser l'absence de goûter.

☞ *Est-il nécessaire d'amener les résidents du 1er étage en salle certains jours, jusqu'à près d'une heure avant le repas, pour se retrouver devant une table vide ?*

La direction répond que ce n'est pas acceptable et charge Madame Huss de veiller à ce que l'équipe retarde sa pratique non conforme aux bonnes pratiques.

☞ *Le repas du soir est trop rapide, en particulier certains jours. La même remarque est valable pour les résidents qui prennent leur repas en chambre.*

La direction entend bien la remarque de "certains jours" ce qui fait comprendre que cet état de fait est en lien avec les agents qui sont en service ces jours-là. Une Charte avait été élaborée afin que le temps de repas soit conforme à ce qui est attendu d'un établissement de qualité. Cette Charte est affichée dans l'office depuis le 30 mars 2017. Un rappel ferme et par écrit sera fait aux fins d'une application stricte de cette Charte. Au besoin, et même si la direction répugne à brandir la menace de la sanction, il n'est pas exclu d'en arriver jusque là si c'est désormais la seule voie à prendre après épuisement de toutes les ressources pédagogiques.

☞ *Est-il possible d'attendre que le 1er plat soit terminé pour amener le suivant et même chose pour le dessert ? Est-ce la descente du chariot qui est en cause (horaire impératif : 18h/18h10) ?*

Rien, absolument rien ne justifie cette précipitation ! Il y a quatre soignantes du soir dont les horaires de fin de service vont jusqu'à 19H30 et 20 heures. Ce constat revient comme un serpent de mer car lors de passages inopinés le soir, la direction est témoin de la précipitation du service chroniquement habitué à ne pas étaler ses tâches pour faire au plus vite et ensuite attendre la fin du service. Madame Huss, Cadre de Santé, se propose d'observer la situation et d'y remédier.

☞ *De plus en plus de résidents nécessitent une aide ou une stimulation aux repas, comment les aider, sachant que, vu les contraintes horaires, le personnel ne peut s'occuper de plusieurs à la fois ?*

La direction en a conscience. Monsieur Jaegli trouve que le conseil départemental devrait financer des auxiliaires de vie juste pour une aide aux repas car la demande est réelle et que ce serait d'une grande nécessité.

☞ *Est-il possible pour les familles d'amener un animal lors des visites ?*

Tout à fait. L'EHPAD est un lieu de vie avec des soins. L'animal doit être tenu en laisse et ne doit pas monter sur le lit, tout simplement.

☞ *Existe-t-il un registre pour permettre aux familles de poser des questions ou faire état de façons de faire non conformes à celles attendues ?*

La direction a toujours sa porte ouverte et les familles peuvent également lui écrire. Des réponses sont systématiquement données.

Un tour de table est fait :

- La présidente remercie encore les animatrices, les cuisiniers et l'ensemble des agents et bénévoles pour l'organisation des soirées avec les familles et leurs proches.
- Madame Hartmann évoque l'installation d'un four pour des ateliers Pâtisserie souhaités par les résidents du Bonhomme. La direction lui répond que cela pose un souci de sécurité. Elle propose à Madame Hartmann que les résidents du site soient véhiculés par leurs animatrices pour confectionner la pâtisserie au 2ème étage du site de Lapoutroie qui est équipé pour cela. Madame Hartmann se dit ravie de cette proposition.
- Monsieur Muré complimente la prestation restauration de Lapoutroie et se dit satisfait du personnel. Il souhaiterait savoir s'il pourrait y avoir des animaux à demeure sur le site. Un aquarium, par exemple. Pour l'heure, la direction lui répond que ce n'est pas envisagé. L'animal thérapeutique est un choix d'équipe qui se réfléchit car il faut s'organiser pour l'entretien, la surveillance vétérinaire, etc...
- Madame Baumann souhaiterait l'affichage des programmes et des menus de la semaine à venir dès le vendredi sur le site d'Orbey.
- Madame Annie Demangeat évoque l'inquiétude de certains résidents par rapport au bruit et à la poussière du chantier à venir sur le site d'Orbey.
- Monsieur Beck ajoute que tout se passe bien sur le site du Bonhomme et se félicite d'obtenir toujours des réponses de la part de l'équipe lorsqu'il a des questions.

---\* \* \*---

La séance est levée à 16H35

---\* \* \*---

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale



Madame Marie-Andrée DEMANGEAT